

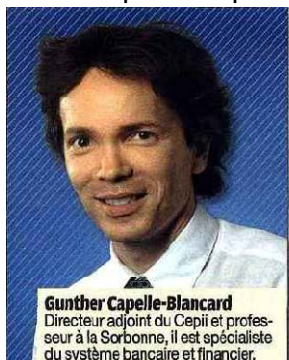
DIAGNOSTIC

« La taxe sur les banques ne limitera pas le risque »

Pour cet expert, le nouvel impôt prévu par la France servira surtout à gonfler les recettes de l'État.

« La ministre de l'Économie, Christine Lagarde, a annoncé la création en 2011 d'une taxe sur les banques. Son objectif affiché est de mettre un frein aux activités risquées des établissements financiers. Quand on connaît la responsabilité de ces derniers dans la crise des *subprimes*, on ne peut a priori que s'en réjouir, même si les États-Unis et la plupart des pays du G20 n'ont pas suivi. L'Allemagne et le Royaume-Uni vont en effet adopter une mesure similaire. Mais, en réalité, les effets dissuasifs de cette nouvelle mesure auprès des banques risquent de s'avérer bien décevants.

D'abord parce que l'assiette du futur impôt (dont les détails doivent encore être précisés) sera sans doute tout à fait inadaptée. Contrairement à ce qu'avait envisagé initialement le gouvernement, la taxe ne portera pas sur les seuls actifs



risques – tout simplement parce que ceux-ci sont trop difficiles à définir. Tenter de le faire reviendrait à fabriquer une usine à gaz au résultat incertain. Bercy va donc

probablement se contenter d'imposer l'ensemble des actifs ou bien leurs bénéficiaires. Ce n'est pas la spéculation qui sera frappée, mais toutes les activités des établissements financiers.

Ensuite, le montant du futur prélèvement ne sera pas assez élevé. Son taux devrait en effet se rapprocher de celui choisi par les Britanniques (0,04%). Cela représente quelques centaines de millions d'euros par an, bien peu au regard des profits engrangés par le secteur (1,3 milliard pour BNP Paribas en 2009). Ce n'est d'ailleurs pas forcément une mauvaise nouvelle, car un impôt trop élevé aurait écorné la compétitivité de nos banques face à leurs concurrentes étrangères. Et elles auraient été tentées de compenser en augmentant leurs tarifs aux particuliers et en limitant leur volume de prêt. Par ricochet, cela aurait fini par grever la croissance.

Toutes les études le montrent : la meilleure façon d'infléchir le comportement des banques n'est pas de les taxer, mais de durcir la réglementation. L'augmentation des pouvoirs de l'Autorité des marchés financiers envisagée par Bercy, la création prochaine d'un superviseur européen et l'obligation de renforcer les fonds propres vont dans le bon sens.

Au regard de ces éléments, on peut s'interroger sur le véritable objectif du gouvernement. La réponse se trouve dans l'usage qu'il prévoit de faire du produit de cette nouvelle taxe. Alors que les Allemands ont choisi de la verser à un fonds d'assurance qui renflouera les banques en cas de crise, une option par ailleurs critiquable, la France a décidé de le fondre dans le budget général de l'État. En somme, le nouvel impôt servira surtout à combler une partie de notre déficit public. Il fallait le dire tout de suite...

*Propos recueillis par Marie Chanel**